

MAYLIS D.

Maître de conférences en Droit public
Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Je suis actuellement maître de conférences en Droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, précisément à la faculté de droit, économie, gestion. « Maître de conférences », cela signifie « enseignant-chercheur » mais sans la capacité d'encadrer des thèses comme le font les professeurs d'université.

Enseignant, donc. Actuellement, j'assure des cours pour des étudiants de 3ème année de Licence, de 1ère et 2ème années de Master. J'ai aussi eu fait des cours à des étudiants de 1ère année. Il n'y a pas de limites ou d'indications sur les cours et les niveaux dans lesquels nous intervenons. La répartition des cours se fait par accord entre enseignants de la faculté, selon nos centres d'intérêt et nos compétences. Dans ma faculté, nous avons aussi créé des formations propres à notre université, baptisées D.U. (pour diplôme d'université, à la différence des diplômes nationaux comme la licence ou le master), pour préparer les étudiants à des concours pour être fonctionnaire dans les collectivités territoriales (communes, etc.). Assurer des cours dans ces formations me permet de rencontrer des « publics » différents car ce sont soit de jeunes étudiants, soit des personnes en activité ou au chômage qui reprennent des études.

Ce que j'aime particulièrement dans cette partie de mon métier, c'est d'expliquer à des débutants (étudiants de Licence) ou à des moins débutants (Master, DU). Transmettre des connaissances, pour moi, ce n'est pas dicter un cours que tout étudiant peut retrouver dans un manuel. C'est expliquer, montrer le raisonnement, la logique ou les incohérences, donner des exemples, faire toucher du doigt les problèmes ou les questions concrètes. Quand je suis en cours, je peux parler des heures ! Je ne sens pas la fatigue. Heureusement, les étudiants me rappellent à l'ordre pour les pauses ou la fin du cours !

L'enseignement à la faculté, c'est aussi le suivi des étudiants en stage et l'encadrement de la rédaction de leurs rapports ou mémoires de stage. C'est une partie très stimulante de l'enseignement car cela permet d'avoir, grâce à nos étudiants, une vision très concrète des questions que nous présentons en cours.

Je suis aussi chercheur. L'enseignement correspond normalement à la moitié de mon activité, la recherche à l'autre moitié. Souvent, on ne conçoit la recherche que pour les sciences « dures » (maths, physique, chimie, ...). Mais elle existe, et elle est tout aussi indispensable, en droit notamment, parce que les règles de droit évoluent et changent en permanence, parce que ce que le législateur vote n'est pas toujours clair ou adapté, parce que le juge prend des positions qui méritent souvent d'être analysées, commentées, voire critiquées. En tant que chercheur, c'est notre rôle de décrypter, d'expliquer, d'analyser, de commenter, de critiquer, de proposer des évolutions pour les règles qui régissent le fonctionnement de notre société.

Mon sujet de recherche principal est le droit des collectivités territoriales : aurons-nous encore des départements demain ? Les communes peuvent-elles continuer à assurer toutes seules tous les services à la population (la distribution d'eau, les cantines, etc.) ? Etc. Mes recherches se traduisent par des publications : des articles dans des revues, des chapitres dans des encyclopédies spécialisées, des manuels pour les étudiants. Elles se manifestent aussi par des conférences, des interventions dans des colloques ou des formations pour des fonctionnaires ou des élus.

Enseignement, recherche, voici les deux activités principales et visibles de mon métier. Mais en réalité, il y a une 3ème fonction dans mon métier : l'administration de l'établissement et la gestion des formations.

Nous avons cette particularité à l'université d'être ceux qui dirigent et gèrent l'établissement d'enseignement. Il y a des personnels administratifs qui sont absolument indispensables au bon fonctionnement des services mais il n'y a pas de directeur, de proviseur ou autre. Le Président de l'Université, le Doyen de la faculté sont des enseignants-chercheurs. Ils sont assistés de conseils, c'est-à-dire d'assemblées, pour prendre les décisions relatives au fonctionnement de l'Université dans son ensemble et de la faculté en particulier. J'ai ainsi été plusieurs années élue au Conseil de faculté. Et je suis actuellement élue à la Commission recherche de l'Université qui se prononce sur toutes les questions liées à la recherche : quels sont les centres de recherche à financer ? Quels sont les projets à soutenir ? Avec quelles entreprises ou collectivités pouvons-nous créer des partenariats de recherche ? Etc.

Administrer, c'est aussi gérer les formations. Je suis ainsi responsable de 2 formations : un Master (niveau Bac 5) pour les étudiants qui veulent devenir cadres dans les collectivités et un D.U. qui prépare au concours et aux fonctions de technicien dans les collectivités. Concrètement, diriger une formation, c'est d'abord concevoir son contenu, les enseignements, ensuite gérer son fonctionnement : répartir les enseignements, contacter des professionnels pour des interventions, gérer les emplois du temps, informer et suivre les étudiants, ... Pour tout ça, je suis heureusement aidée par les personnels administratifs des services de scolarité. Mais il y a aussi une part de « relations publiques » et de communication pour faire connaître les diplômes, attirer les étudiants, les aider à trouver des stages, informer les professionnels sur la formation.

Bref, c'est un métier bien plus riche qu'il ne peut y paraître à première vue qui nécessite beaucoup de qualités (savoir transmettre, expliquer, raisonner, savoir bien écrire, savoir parler en public, savoir communiquer, ...) mais qui laisse aussi une grande liberté.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

Après ma licence (obtenue en 1996), j'ai poursuivi mes études supérieures. A l'époque, il n'y avait pas encore le « L.M.D. », pas encore le Master. Le diplôme suivant était donc la maîtrise en Droit public (obtenue en 1997 à l'UPPA) puis le DEA (diplôme d'études approfondies) en Droit public général (obtenu en 1998 à l'UPPA). L'obtention du DEA avec une mention m'a permis d'avoir un financement pour faire ma thèse et ainsi obtenir mon Doctorat en Droit public, au bout de 4 ans et demi / 5 ans (en mai 2003 à l'UPPA). Un financement, cela veut dire un revenu, un « salaire » pour la durée d'un contrat de 3 ans (allocataire - moniteur) puis 2 ans supplémentaires (comme ATER : attaché d'enseignement et de recherche) mais aussi la possibilité de commencer à enseigner à la faculté, en assurant des travaux dirigés.

De nombreuses personnes m'ont incitée à quitter Pau et l'UPPA, à partir de la maîtrise ou du DEA, en invoquant l'argument qu'il y avait des universités de meilleur niveau, parce que plus grandes, à Bordeaux, Toulouse ou Paris. Mais j'ai fait le choix de rester à Pau justement parce que la faculté est petite ce qui implique un meilleur encadrement (des promotions moins nombreuses donc des enseignants plus proches et disponibles), un accès plus facile aux ressources (bibliothèque, ordinateurs...) et surtout parce que ses enseignants sont réputés.

Preuve que mon choix était le bon, lors du concours de recrutement comme maître de conférences, j'ai été recrutée dans l'une de ses grandes universités : à l'Université Paris 2 – Panthéon-Assas (à partir de septembre 2004, c'est-à-dire une année après la fin de mon contrat de thèse, une année durant laquelle j'ai bénéficié d'allocations - chômage). Durant cette même année, j'ai présenté le concours d'agrégation de l'enseignement supérieur qui permet de devenir directement professeur en faculté, sans être d'abord maître de conférences. J'ai échoué une fois après avoir passé toutes les épreuves. Et j'ai échoué à nouveau à la 2ème tentative, après avoir également passé toutes les épreuves (4 en tout, sur une durée de 8 à 9 mois).

Après 3 ans sur mon premier poste et dans ma première université de recrutement, Paris 2, j'ai fait le choix de demander une mutation sur un poste de maître de conférences en Droit public à l'UPPA afin de rejoindre ma famille restée à Pau et mes anciens enseignants qui sont désormais mes collègues. J'ai donc fait cette année, en septembre 2014, ma 11ème rentrée universitaire comme maître de conférences et ma 8ème rentrée à Pau, à l'UPPA.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La Licence n'a pas été le diplôme le plus important dans mon parcours. En effet, pour devenir enseignant-chercheur à l'Université, le diplôme exigé est bien plus élevé : c'est le Doctorat. La Licence en Droit était ainsi le diplôme nécessaire et incontournable pour pouvoir ensuite poursuivre en maîtrise, puis DEA (actuellement Master 1 et 2) puis en Doctorat. Cependant, la Licence en Droit est la formation qui m'a donné toutes les bases fondamentales en Droit de manière générale pour pouvoir ensuite me spécialiser dans les domaines qui m'intéressent : le droit public, et plus particulièrement, le droit des collectivités locales, le droit des services publics, le droit administratif des biens.